



Le Bulletin de Saint-Lanne
octobre 2023

L'Eglise de Saint-Lanne & la Voie Lactée le 8 août 2023

Photo © Michel Ribert





LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Après un début d'été très capricieux, nous profitons maintenant d'un bel été indien.

La météo aura bien impacté notre village avec des bâtiments touchés par le vent, la pluie qui a détérioré notre voirie sans compter les maisons, les nombreux arbres déracinés ou abîmés...

Les élus et les bénévoles volontaires ont œuvré pour rétablir notre voirie au plus vite et je veux une nouvelle fois les remercier à tous.



Depuis le dernier bulletin municipal fin 2022, plusieurs maisons se sont vendues ou louées et nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles familles.

A ce jour, six jeunes (bientôt huit !) sont scolarisés à l'école de Madiran et au collège de Maubourquet.

Côté municipalité, nous avons pris note de la démission de Jean-Louis DETAHER qui a souhaité se retirer du Conseil Municipal pour raisons personnelles.

La vie associative est très active à Saint-Lanne. La municipalité soutient nos diverses associations (Comité des Fêtes, Autour du Saget, Cie Théâtre For Rêveurs et Société de Chasse) en subventionnant les activités et en mettant les installations à disposition. Merci à l'ensemble des bénévoles de faire vivre notre village et de nous permettre de nous retrouver pour des moments festifs, culturels, sportifs...

Afin de recevoir régulièrement et rapidement les informations municipales, pensez à transmettre et à actualiser vos coordonnées (mail et portable) en Mairie. Le site internet de la commune www.saint-lanne.fr est également consultable à tout moment.

Bonne lecture à tous.

Sandrine SANTACREU



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Sont présentées dans ce recueil les décisions du conseil municipal prises depuis l'édition du Bulletin 2022.

Les principales décisions prises sont présentées en termes simplifiés ; seuls les procès-verbaux des séances, disponibles sur demande à la mairie ou sur www.saint-lanne.fr/le-conseil-municipal/deliberations/, ont effet juridique.

Séance du 7 décembre 2022

Modification des Statuts du Syndicat Départemental des Hautes-Pyrénées (SDE65) : Le conseil approuve la modification des statuts du SDE65, portant principalement sur ses compétences en matière de :

1. Les infrastructures de recharge de véhicules électriques, qui change de compétence optionnelle en compétence obligatoire ;
2. La production d'énergie renouvelable, qui devient optionnelle ;
3. Le feux tricolores, qui devient optionnelle ; et
4. Les prestations en faveur de personnes morales extérieurs qui est sous réserve qu'elle reste marginale de l'activité du SDE65.

Signature de la Convention avec la CCAM pour les travaux d'épaveuse et de banqueteuse : La convention porte sur l'obligation de la commune sur la planification et suivi des travaux d'épaveuse et de banqueteuse. La planification et le suivi des travaux d'épaveuse et de banqueteuse sont à la charge de la commune qui fournira à la CCAM les dates de réalisation de ces prestations.

En contrepartie, la Communauté de Communes s'engage à participer financièrement pour ces prestations, compte-tenu de la compétence « entretien de la voirie » qu'elle exerce sur certaines voies. La CCAM versera chaque année à la commune la somme de 6 396 € TTC pour le passage de l'épaveuse et de la banqueteuse sur les chemins goudronnés et non goudronnés.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

Subvention à l'association « Autour du Saget » : L'association sollicite une subvention de 300 € pour l'année 2022 afin de financer les activités 2022 ainsi qu'un projet qui se déroulera sur plusieurs jours début 2023 sur le thème de l'arbre.

Travaux 2023 : A ce jour, le Cabinet d'architectes Dugarry travaille sur le projet de création d'un parking à côté de l'église.

Compte-tenu de la hausse des coûts des travaux publics liés à l'inflation, Mme le Maire propose de travailler sur le projet courant 2023, sans précipitation et de ne déposer les demandes de subventions qu'en 2024.

Pour 2023, elle propose de solliciter les instances pour financer :



- La reprise des concessions au cimetière
- L'achat d'une sonorisation
- L'achat d'un store pour la salle de réunion de la Mairie
- Des travaux de voirie (Ch. du Riou de la Serre, Ch. des Vignes, montée de l'église goudronnée et marches)
- La reprise du sol du foyer
- L'enfouissement de la ligne électrique basse tension et du téléphone aux abords de l'église
- Le démaillage de la toiture de la Mairie et le remplacement des tuiles cassées

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de travailler sur le projet de parking courant 2023, accepte de faire chiffrer les travaux proposés et autorise le Maire à demander le maximum de subventions possibles.

Séance du 12 avril 2023

Approbation du Compte de Gestion 2022, du Compte Administratif 2022 et Affectation des Résultats : Le conseil approuve les comptes de la commune présentés par Madame le Maire (v. page 10).

Vote de Taux de Taxes Communales pour 2023 : Le conseil décide de reconduire les taux de taxes appliqués en 2022 sachant qu'en parallèle, l'État a décidé de revaloriser les bases de 7,1% pour tenir compte de l'inflation. (v. page 11).

Vote des Subventions aux Associations pour 2022 : Le conseil décide de maintenir les conditions d'attribution décidées en 2020, à savoir de ne financer que les associations communales qui organisent les manifestations ou qui interviennent directement dans la commune.

Les subventions décidées :

Société de la Chasse :	350 €
Louveterie 65	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Riscle :	100 €
Comité des Fêtes :	1000 €
Autour du Saget :	150 €
Coopérative Scolaire de Madiran	100 €
FNACA Maubourguet-Castelnau	100 €

Vote du Budget Primitif 2023 : Le budget est adopté, voir page 10.

Reprofilage Chemin Rural de Carrerot : Mme Sylvie LASCABANNES demande la possibilité de reprofiler une partie du chemin rural de Carrerot afin de faire passer un pivot d'irrigation.

Après constat sur place, le chemin est très enclavé dans cette partie et il convient de casser les talus et éventuellement remblayer.



Mme LASCABANNES prendrait les travaux à sa charge et s'engage à laisser l'empiètement actuel du chemin et installer la signalétique adéquate pour informer du passage d'un pivot.

Le Conseil, à l'unanimité :

- accepte que Mme LASCABANNES réalise les travaux de reprofilage du chemin de Carrerot,
- demande au Maire de veiller à ce que l'empiètement du chemin soit bien respecté, que l'ensemble des frais soient à la charge du demandeur, que la signalétique soit installée et régulièrement entretenue par le demandeur,
- rappelle que l'entretien est à la charge des riverains et qu'il convient, compte-tenu du passage du pivot qui arrosera le chemin, que Mme LASCABANNES veille à l'entretien régulier du chemin afin qu'il soit carrossable.

Avis sur un projet agrivoltaïque : La société toulousaine Q-Energy a contacté la Mairie car M. Jacques MAUMUS souhaiterait leur louer ses parcelles situées en bas de sa propriété des deux côtés de la route départementale n°48 pour installer des panneaux photovoltaïques au sol. La superficie envisagée est d'environ 50 Ha mais une surface moindre peut-être envisagée.

Le raccordement au réseau se ferait par le poste source RTE situé à Riscle.

Les parcelles agricoles ne sont pas répertoriées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour cette finalité.

La société Q-Energy doit rencontrer prochainement la communauté de communes Adour Madiran (CCAM) pour présenter le projet en présence de la mairie.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis de principe qui sera soumis à la société Q-Energy et à la CCAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (1 contre et 2 abstentions) émet un avis défavorable à ce projet sachant que le PLUI actuellement en vigueur sur la commune ne permet pas ce projet et demande à la CCAM l'application simple du règlement du PLUI.

Motion sur le financement de la LGV : Les Conseillers Municipaux votent une Motion relative à la taxe spéciale d'équipement Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest.

Après avoir appris par la presse que la Ligne Grande Vitesse Sud-Ouest serait financée par les communes situées à moins d'une heure d'une gare desservie, et que seules les communes de Madiran et Saint-Lanne sont concernées pour les Hautes-Pyrénées, Mme le Maire informe que conjointement avec M. le Maire de Madiran, ils ont saisi les ministres des transports et du budget pour s'opposer à la taxe spéciale d'équipement destinée à financer le Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest introduite en loi de finances pour 2022 par un amendement gouvernemental et modifiée en loi de finances 2023.

Cette opposition est autant due à la forme qu'au fond :

- Pour la forme, aucun élu n'a été informé officiellement de cette décision, ils l'ont appris par la presse. Cette décision a juste été publiée au Journal Officiel le 1er janvier 2023.
- Pour le fond, appliquer cette nouvelle taxe à 2 communes des Hautes-Pyrénées considérant que leurs habitants seront concernés par cette nouvelle Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse est absurde d'autant



plus que ces habitants sont censés être à moins d'une heure de la gare desservie la plus proche. Or, après vérification sur de nombreux calculateurs d'itinéraires, la gare de Mont de Marsan est située à plus d'une heure et quiconque sait pertinemment que la durée d'un trajet est très aléatoire.

Pour ces deux raisons, les conseillers municipaux de Saint-Lanne, à l'unanimité, demandent le retrait immédiat de cette taxe spéciale d'équipement Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest.

Les Ministres concernés, Préfet, Président du Conseil Départemental, Parlementaires et Conseillers Départementaux seront informés de cette motion (v aussi page 12).

Séance du 9 juin 2023

Désignation du délégué et des suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux : Les élus doivent élire un délégué et trois suppléants pour les élections sénatoriales qui se sont déroulées le 24 septembre prochain.

Le vote se tient à bulletin secret.

Un appel à candidature est fait pour chaque tour.

Les délégués sont :

Titulaire : -Sandrine SANTACREU

Suppliants : - John BAMFORTH
- Philippe MAURINO
- Odile CAYROLLE

Avis sur projet agrivoltaïque : Mme le Maire rappelle la délibération du 12 avril (voir ci-dessus). Le 9 mai dernier, La société Q-Energy a souhaité rencontrer la communauté de communes Adour Madiran (CCAM) pour présenter le projet en présence de la mairie.

Le projet agrivoltaïque est mis en avant pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'un champ de photovoltaïque simple mais que les parcelles seraient exploitées par des cultures ou de l'élevage adapté.

Le Président de la communauté de communes a expliqué que la DDT65 est en train d'élaborer une charte pour encadrer ces projets d'agrivoltaïsme qui se développent de manière très importante car il est important de trouver un équilibre entre la préservation des terres agricoles, l'entente entre agriculteurs, la préservation du milieu naturel et le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal doit une dernière fois se positionner sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre), maintient sa position et émet un avis défavorable à ce projet sachant que le PLUI actuellement en vigueur sur la commune ne permet pas ce projet et demande à la CCAM l'application simple du règlement du PLUI.



Route des Mousquetaires : Mme le Maire informe que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale
- La Route de Madame d'Artagnan
- La Route des Cardinaux
- La Route des Mousquetaires
- La Route de l'Infante
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- o *Un tronçon principal* : Castelnau-Rivière-Basse, Saint-Lanne, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet, Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon, Vic en Bigorre, Saint-Lézer,
- o *La variante d'Artagnan* : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- o *La variante de Montaner* : Montaner, Tarasteix, Oroix.

Considérant la valeur patrimoniale et touristique de ce projet ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 ;

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune ;
- autorise la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe ;
- prend note que la commune de Castelnau RB s'engage à entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe sachant qu'il s'agit de l'itinéraire de leur chemin de randonnée ;
- autorise le passage sur les chemins ruraux visés sur le plan joint en annexe,
- autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles liées à ce projet par le passage de l'itinéraire sur leurs parcelles, et
- autorise Madame le Maire à mener à bien ce dossier et à signer tout document y afférent.



Séance du 4 octobre 2023

Procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière : Madame le Maire est autorisée à reprendre au nom de la commune les concessions recensées en état d'abandon et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations (v. page 20).

Enfouissement des réseaux électrique et télécom en bas de l'église : Le Conseil approuve le projet d'enfouissement pour un montant de 33 360 €, dont 6 957 € restera à la charge de la commune après la participation du SDE et du FAR (v. page 22).

Demande d'amendes de police pour achat de panneaux : Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de se doter de panneaux amovibles « route barrée » et « route inondée ». Ces panneaux peuvent être financés par les amendes de police versées par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander des amendes de police pour financer l'achat de panneaux de sécurité routière.



LES FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En séance ordinaire du 12 avril 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants pour l'exercice 2022 :

Excédent de fonctionnement :	+ 222 633,01 €
Excédent d'investissement :	+ 15 599,67 €
Soit un bilan de	+ 238 232,68 €

Le Budget Primitif 2023

TTC en € arrondi

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2022	222 633	Charges à caractère général	88 663
Produits des services	100	Charges de gestion courante	27 200
Impôts et taxes	52 500	Charges financières	3 000
Dotations et Participations	40 200	Reversement de fiscalité (Fonds Garantie et com-com)	16 238
Revenus des loyers	10 300	Charges exceptionnelles	
		Ecritures comptables (Amortissements)	282
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	190 350
TOTAL	325 733	TOTAL	325 733

INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2022	15 599	Capital de la dette	9 960
Subventions	33 500	Ecritures comptables (Amortissements)	0
Virement de la section fonctionnement	190 350		
FCTVA	4 000		
Cautions	960	Dépenses d'investissement - Travaux	149 000
Taxe d'Aménagement	300		
Ecritures comptables (Amortissements)	282	Dépenses d'investissement - Réserve	86 031
Restes à réaliser	0	Restes à réaliser	0
TOTAL	244 991	TOTAL	244 991



La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal a maintenu et voté les taux suivants :

la taxe foncière sur le bâti	33,31 %
la taxe foncière sur le non bâti	27,44 %

Le taux pour la taxe d'habitation est à délibérer uniquement pour les résidences secondaires. Le taux a été maintenu à 10,90%.

Concrètement, la recette fiscale attendue par la commune est de 69 036 € sachant qu'il faut restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources), 1 012 € à la communauté de communes pour attribution de compensation et 22 107 € de contribution suite au coefficient correcteur pour la Taxe d'Habitation.

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements : taxes foncières (bâti et non bâti) : 1 044 €.

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2023 s'élève donc à :

$$\begin{aligned} & 69\,036\,€ - 15\,226\,€ - 1\,012\,€ - 22\,107\,€ + 1\,044\,€ \\ & \quad \quad \quad = \\ & \quad \quad \quad \underline{\underline{31\,735\,€}} \end{aligned}$$



FINANCEMENT DE LA LIGNE GRANDE VITESSE (LGV)



Lors des vœux, nous vous avons informé que nous venions d'apprendre que la ligne de TGV Toulouse-Bordeaux, avec une antenne Bordeaux-Dax sera financée en partie dès 2023 par les communes situées à moins d'une heure d'une gare desservie. Vos avis de taxes foncières appliquent déjà la taxe spéciale pour ce financement.

Saint-Lanne et Madiran sont les deux seules communes concernées dans le département. Après vérification du délai d'une heure et sachant que la gare sera construite au nord de Mont de Marsan, donc encore plus éloignée, nous avons interpellé nos parlementaires, le Président du Département, le Préfet et les Ministres du Budget et des Transports.

Après de longs mois sans réponse des ministères, notre député, Benoît MOURNET, a organisé une visioconférence fin septembre avec les deux ministères afin d'avancer nos arguments et leur faire part de notre mécontentement car nous demandons simplement le retrait des communes de Saint-Lanne et Madiran de l'arrêté du 31/12/2022 qui liste les communes devant financer la LGV.

Une nouvelle réunion doit se tenir prochainement avec les ministères et la Région Occitanie afin d'en discuter pour trouver une solution.

En parallèle, notre député a déposé un amendement pour demander également le retrait de nos deux communes. A suivre...



PENURIE DE MEDECINS GENERALISTES

Suite au départ en retraite du DOCTEUR LOPEZ ARANGO de Viella, nous sommes nombreux à ne pas trouver de médecin généraliste.

Informée de l'arrivée de médecins salariés au centre de santé de Riscle, Mme le Maire a rencontré Michel PETIT, Président de la communauté de communes Armagnac Adour accompagnée de Frédéric RÉ, Président de la communauté de communes Adour Madiran (car la compétence « santé » dépend de la communauté de communes) et Sandra DUCÈS, Maire de Castelnau RB qui rencontre les même difficultés.



Il en ressort que le centre de santé de Riscle est déjà débordé de demandes (certains d'entre vous ont eu la chance d'être reçu, d'autres non) et que la communauté de communes demande aux communes hors secteur de participer au financement du centre de santé.

En parallèle, la commune de Riscle prospecte pour installer deux médecins libéraux.

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons plus d'informations.

La Fibre Arrive !

Depuis début octobre, les maisons situées à l'est du village jusqu'à Pénas sont éligibles à la fibre.

Le reste du village sera desservi d'ici quelques mois. Vous en serez informés.

A ce jour, seul Orange propose ses abonnements mais le réseau est ouvert à la concurrence et il est fort probable que d'autres opérateurs proposeront bientôt leurs services.

Les élections Sénatoriales

Les élections Sénatoriales se sont déroulées le 24 septembre. Pour notre département, nos deux sénatrices ont été réélues au premier tour :

Maryse CARRÈRE
Viviane ARTIGALAS



Mise en accessibilité de l'Église

Cet été, une main courante a été installée à droite des marches de l'Église afin de permettre aux usagers de trouver un appui.



Entretien du Foyer Municipal



En raison d'un terrain très argileux et d'une météo très variable, le sol du grand foyer se fend depuis plusieurs années et les fissures s'agrandissent régulièrement.

Nous avons donc fait reprendre le sol pour rattraper les différences de niveaux.

Entretien des toitures des bâtiments communaux

Les intempéries du début de l'été n'ont pas épargné les toitures des bâtiments communaux.

Des tuiles et ardoises ont été levées, déplacées et même emportées par le vent.

Les toitures seront prochainement remises en état.



Aménagement de la salle de réunion

La salle de réunion (ancienne salle de classe) est régulièrement mise à disposition des associations communales.

Des rideaux viennent d'être installés et nous avons ressorti et encadré les supports scolaires qui étaient utilisés par les professeurs de l'école afin d'embellir la salle...et se souvenirs pour certains !





LA VOIRIE

Voirie Communale

Notre commune a été cette année fortement impactée par des événements climatiques qui ont été particulièrement violents. En effet, de nombreux orages à répétition ce début d'été ont mis à mal notre voirie, chemins ou routes communales. Les trombes d'eaux qui se sont abattues sur notre village ont détériorés en particulier les chemins de Menjarres, Pénas ainsi que le chemin du Douillet sur une grande partie. Ils seront remis en état le plus rapidement possible, comme tous les dommages subis sur notre voirie, en sachant que les entreprises sont débordées, suite à ces événements qui n'ont pas touchés seulement notre commune.

Le dernier orage, par ses bourrasques impressionnantes, a été particulièrement dévastateur déracinant des arbres ou faisant tomber de nombreuses branches qui ont encombrées la chaussée en particulier sur les chemins de la Poutge, Menjarres et sur un peu tout notre village. A cette occasion nous avons pu apprécier la solidarité des Saint-Lannais qui, pour certains spontanément, sont venus armés de tronçonneuses ou d'autres aidant de leur tracteur pour arriver à dégager très rapidement les accès qui peuvent être vitaux pour certains d'entre nous.

Merci à tous pour cette entraide !



Chemin de Menjarres



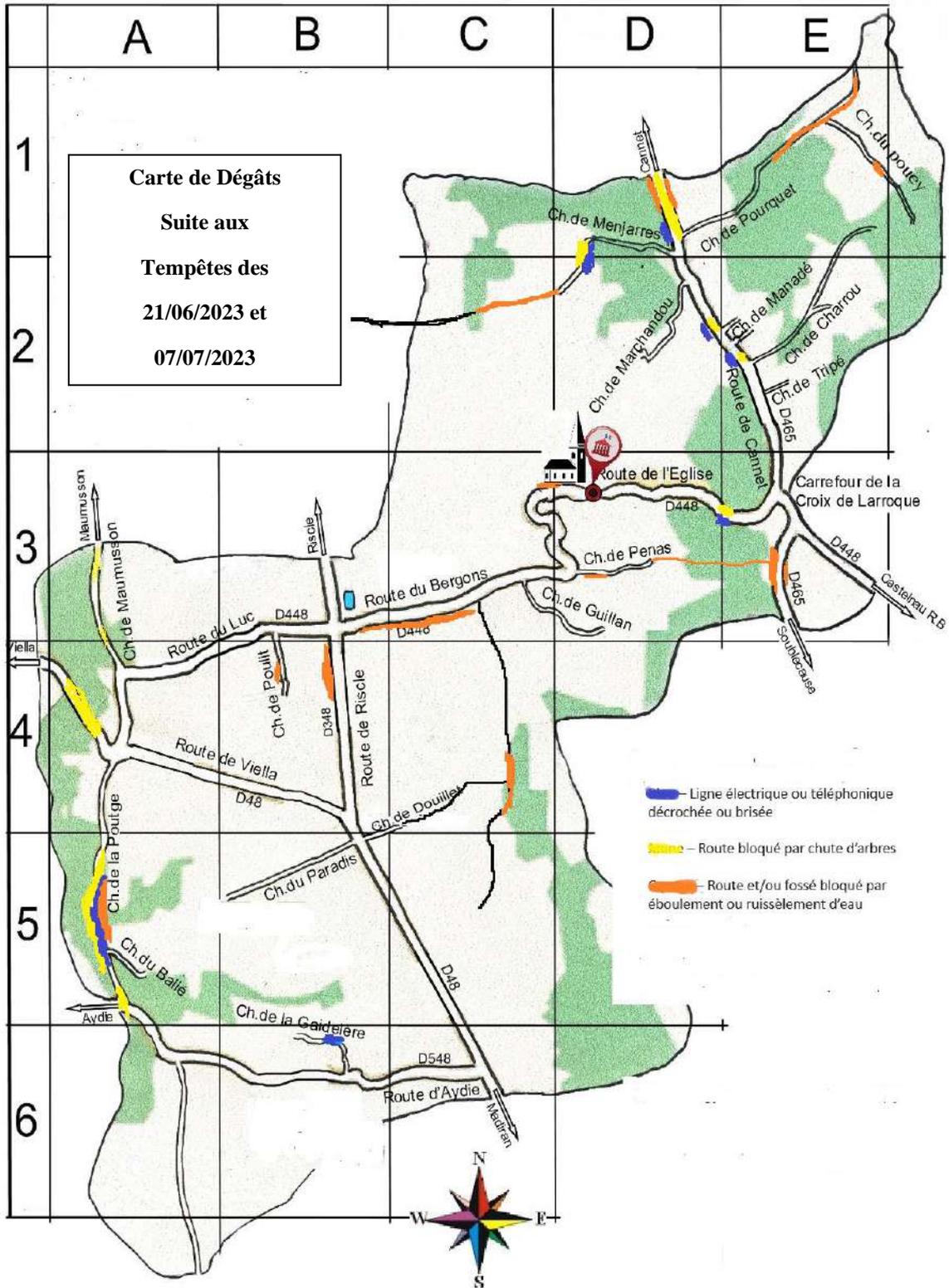
Route de Cannet



Route de Cannet



SAINT-LANNE





La communauté de communes a été très réactive pour la remise en état des routes intercommunales (balayage et curage).



Chemin de la Poutge

Nous nous permettons de signaler aux propriétaires qui ont été touchés par ces événements de bien vouloir enlever leur bois qui se trouve au bord des routes ou des chemins, et nous vous demandons par la même, de bien vouloir entretenir à l'aplomb des voies, vos haies ou vos arbres pour permettre à l'épaveuse de passer sans problème et pour assurer une bonne visibilité. Merci également de dégager les lignes électriques et téléphoniques afin d'éviter les pannes.

Nous amorçons aussi une campagne de curage de fossés dans la commune, cela permettant au mieux de prévenir les futurs dégâts dus aux précipitations qui, jusqu'à présent ont été très importantes.

Malheureusement, on peut se rendre compte que le climat change d'année en année et que des événements aussi puissants se renouvellent, touchant notre vie de tous les jours, même dans notre village et qu'il faudra compter sur ces aléas.

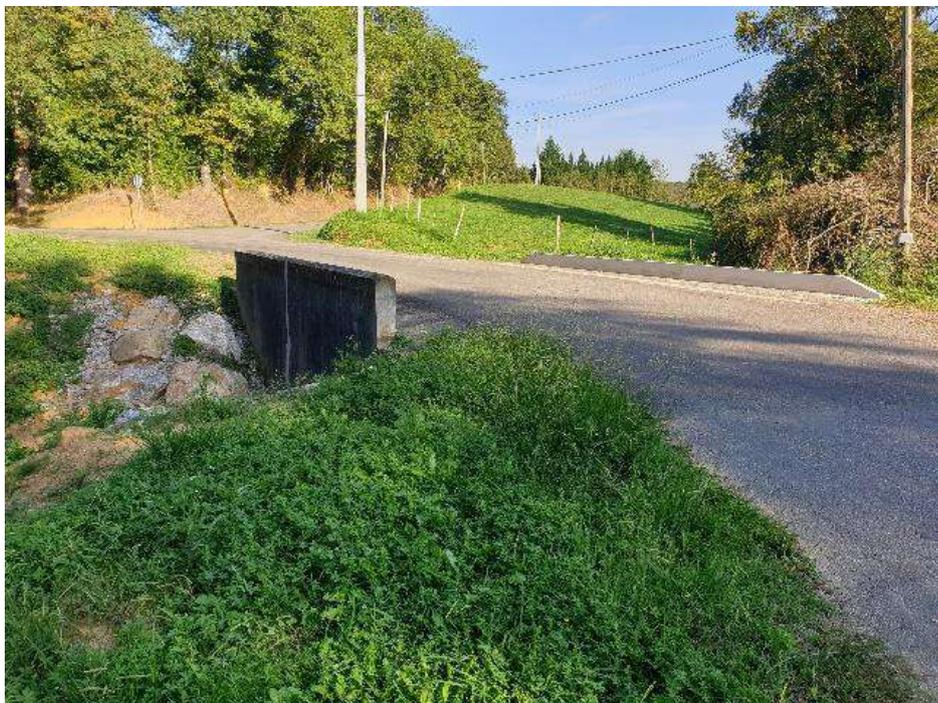




Voirie Départementale

Suite aux orages, les équipes du conseil départementale ont été également très réactifs avec un curage des fossés à l'aide d'une pelle mécanique, le déblayage des branches sur les routes départementales et le balayage des branches et graviers.

Le Département vient d'effectuer des travaux importants d'entretien sous les deux ponts en bas de la côte de Pénas afin d'assurer la sécurité de tous et pour permettre la pérennité des ouvrages.



Une campagne de points à temps est en cours pour l'entretien de la bande de roulement bitumée.



Signalisation d'entrée sur le territoire



La majorité des panneaux d'entrée sur le territoire communal a été remplacée. Plusieurs étaient abîmés, un a été volé et un a été retrouvé dans un cours d'eau. Nous regrettons fortement ces dégradations. Grâce aux amendes de Police versées par le Conseil Départemental, nous avons pu financer de nouveaux panneaux.

Afin d'affirmer notre identité, le Conseil Municipal a fait le choix d'y ajouter le blason communal.

Espérons que ces nouveaux panneaux perdureront.

Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal



La procédure de reprise des concessions en état d'abandon arrive à terme.

Une vingtaine de concessions vont être remises en état et pourront être vendues.

La Préfecture et le Conseil Départemental financent les travaux à 80 %.



École de Madiran

Pour la rentrée 2023/2024, l'équipe enseignante reste la même :

- Sandra BOAGLIO (Directrice) : maternelle
- Gaëlle LASSERRE : CP, CE1 et CE2
- Marjorie LILE : CM1 et CM2

Les effectifs se maintiennent avec :

- MATERNELLE : 17 élèves
- CP-CE1-CE2 : 14 élèves
- CM1-CM2 : 20 élèves

Soit un total de 51 élèves dans le regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

La municipalité soutient financièrement la coopérative scolaire afin de permettre aux enseignantes de mettre en place des projets riches pour les enfants.

RAPPEL Règles d'urbanisme

Pour mémoire, dès qu'une démolition, construction ou agrandissement de plus de 5 m², une création d'ouverture, une clôture, un changement de destination pour une pièce (garage en pièce à vivre par exemple), un changement de matériaux pour une toiture etc.... est prévue, il convient de prendre contact au plus vite avec la Mairie afin de déposer la demande d'urbanisme nécessaire au besoin.

Aucun travaux ne doit commencer sans l'autorisation préalable soit une Déclaration Préalable en Mairie (DP) soit un Permis de Construire (PC).

Les dossiers peuvent aussi être déposés en ligne sur le site du service instructeur : <https://valdadour.geosphere.fr/guichet-unique> .

Calendrier Prévisionnel des Prochaines Manifestations à Saint-Lanne

- 31 octobre 2023 : Soirée Théâtre organisée par la Cie Théâtre For Rêveurs
- 5 Novembre 2023 : Une marche organisée par l'association Autour du Saget
- 2 décembre 2023 : Banquet de Chasse organisé par la Société de Chasse
- mi-janvier 2024 : Repas communal/Vœux des élus
- fin mai 2024 : Concours de pêche + repas
- 29 juin 2024 : Fête locale



LES PROJETS

Enfouissement des réseaux au village/création d'un parking

Dans le dernier bulletin, nous vous avons informé du projet de création d'un parking sur le terrain situé à côté de l'église avec accès direct à l'église et au cimetière.

En amont, nous avons demandé au Syndicat Départemental des Energies (SDE) et à Orange d'étudier la possibilité d'enfouir le réseau télécom et basse tension en bas de l'église.

ENEDIS a également été interrogé pour le réseau électrique haute tension mais nous a confirmé que notre demande ne peut aboutir.

Après étude, le SDE et Orange nous confirment que notre projet est réalisable et finançable à 53 % par le SDE. Le reste à charge sera financé à 56% par le Conseil Départemental soit environ 7 000 € sur les fonds propres de la Commune pour 33 400 € de travaux.

Le chantier devrait avoir lieu début 2024.

Ensuite, le Conseil Départemental prévoit de refaire le revêtement de la RD448 – Route de l'église.

Concernant l'aménagement du parking et vu la forte hausse du coût des travaux, nous avons fait le choix de patienter et d'étudier différentes possibilités en fonction des financements possibles.



ÉTAT CIVIL

Décès

- Yvette LABRUCHE née RIBERT le 25 juin 2023 à l'âge de 90 ans.
- Lucienne LAURETTE née OREJA, le 25 janvier 2023 à l'âge de 86 ans.

Que leurs familles soient assurées de notre soutien.

LES NOUVEAUX ARRIVÉS À SAINT-LANNE

Bienvenue à :

- Orane DROUART, Maé et Célia au logement communal n°1, 440 route de l'Église
- Myriam et Charles HOMBRADOS au 738 chemin du Paradis
- Magalie, Valentin et Gabriel HUGUET-BOURREL au 191 chemin de Guillan
- Emilie TERRADE et Nicolas LEGRAS au logement communal n°2, 440 route de l'Église
- Françoise et Jean-Pierre VISTOT au 215 route de l'Église
- Laure WUILLEMIN, Alain ROCH et Maloé au 683 route de Cannet



LES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a organisé plusieurs manifestations qui ont permis aux St-Lannais et amis de se retrouver pour des moments culturels et chaleureux :

- Soirée Théâtre en octobre 2022 : en association avec l'association « Théâtre For Rêveurs », nous avons reçu la compagnie « Au fil des mots » de Madiran. Les nombreux présents ont passé une excellente soirée.
- Journée Pêche fin mai : Le traditionnel concours de pêche à la truite a permis de rassembler 85 participants adultes et enfants. Tous ont été récompensés grâce à nos partenaires. Le repas, préparé et servi par les bénévoles, a rassemblé 120 personnes. Puis les plus motivés sont repartis taquiner les truites. Une super journée sous le soleil.





- Fête Locale fin juin : L'après-midi, les pétanqueurs se sont retrouvés autour du foyer puis nous avons apprécié le repas « entrecôtes ». La soirée a été animée par l'orchestre local de rock PINK RANGE.



Début 2023, le Comité a renouvelé son bureau jusqu'alors présidé par Gilles Pascual. Erika Dussire a été élue présidente. Cependant, elle a souhaité passer le relais après le concours pêche pour raisons personnelles et problème de disponibilités. Merci à eux d'avoir contribué à faire vivre Saint-Lanne !

Depuis juin, Lionel Santacreu assure la présidence.

Le bureau remercie l'ensemble des bénévoles sans qui rien ne serait possible, les partenaires qui nous ont permis de récompenser les participants de la pêche et de la pétanque, la société de chasse pour le don du sanglier pour le repas de la pêche et bien sûr, MERCI à vous tous qui participez à nos manifestations.

Le programme 2024 n'est pas encore établi mais vous en serez bien sûr informés. N'hésitez pas à vous abonner et à consulter régulièrement la page Facebook du Comité des Fêtes : « Cdf De St-Lanne » pour suivre toutes nos infos.

A bientôt pour nos prochaines manifestations !

Le Bureau du Comité des Fêtes de Saint-Lanne



Autour du Saget



Petit compte-rendu, des activités de l'association « Autour du Saget » en 2023.

Notre initiative sur le thème de l'Arbre s'est déroulée du 21 au 26 mars. Elle est inscrite dans nos mémoires en positif, elle est source de dynamisme pour notre association. Comme le chêne que nous avons planté nous espérons poursuivre dans le temps. C'est du moins ce que devra choisir prochainement notre association

lors de notre assemblée générale du 7 décembre 2023.

Pour la participation, voici un relevé du nombre de personnes qui se sont déplacées à Saint-Lanne et à Plaisance :

-1- Exposition de sculptures et de photographies	49 participants
-2- Cinéma le jeudi 23 à 20h30 :	25
-3- Plantation de l'arbre et exposition :	29
-4- Animation sur la haie samedi 25 matin :	14
-5- Repas du samedi 25 dont les 6 musiciens :	42

Soit 159 participants ! Nous ne sommes pas mécontents. La soirée musicale avec le groupe Pink Range fut une soirée qu'apprécièrent autant les amateurs de la poule au pot que les danseurs, un peu nostalgiques des années 80. Elle finalisa très agréablement cette semaine.





Nous remercions la commune de Saint-Lanne et sa municipalité pour son aide ; nos amis du club photos Pixadour, le cinéma l'Europe, le collège de Plaisance pour le prêt des œuvres de Pierre Fort qui ont fait forte impression auprès des visiteurs et René Trusses pour sa sélection de poèmes. Nous n'oublions pas le concours d'Anaïs Coutier et Denis Degâche pour leur partage conjoint de connaissances sur la géologie, la vigne et les arbres.

Nos objectifs ont été atteints : partager des connaissances et des rencontres ! Tels sont les objectifs de notre association.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre marche de « rentrée »

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2023 à partir de 8h30 devant le foyer communal.

Nous construisons une ou des initiatives pour 2024 sur le thème de L'EAU.

A bientôt,

Robert DELLERUE,

Bernard POMENTE



For Rêveurs – Compagnie de Théâtre



Durant l'année théâtrale 2022/2023, la Cie For Rêveurs a eu le plaisir de proposer l'intervention de notre metteur en scène au cours d'activités diverses.

Son intervention a permis la création de spectacles à Lembeye le 23 juin, à Madiran le 25 juin, à Vic-en-Bigorre le 2 juillet, au Centre de loisirs de Maubourguet, ainsi qu'une après-midi

animation à Vic-en-Bigorre. Le spectacle de la troupe adulte « Au fil des mots » de Madiran a eu l'honneur d'être présenté à Saint-Lanne le 22 octobre 2022, à Termes-d'Armagnac le 21 janvier 2023, à Aydie le 11 mars et à Saint Martin (32) le 13 mai.

Comme l'année dernière, la Cie vous propose un spectacle :

Le mardi 31 octobre 2023 à 20H nous aurons l'honneur d'accueillir la Cie Dryadalis, issu du cours Florent à Paris. Lors de leur précédente tournée dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, leur pièce « Le facteur » a eu énormément de succès. L'entrée sera libre avec une participation au chapeau.

Rendez-vous donc le mardi 31 octobre à 20H au foyer de Saint-Lanne !



Les projets pour 2024 :

Notre metteur en scène interviendra à nouveau sur Vic-en-Bigorre pour 2 groupes enfants et 1 groupe adulte, à Madiran pour un groupe adulte ainsi qu'à Maubourguet (CLAS) dans le cadre de l'accompagnement des enfants en difficulté par le biais du théâtre.

En conclusion :

Nous en profitons pour remercier Mme le Maire de Saint-Lanne ainsi que le conseil municipal qui met à notre disposition la salle de réunion et la salle des fêtes.

La Cie Théâtre For Rêveurs est toujours soucieuse de continuer à promouvoir la culture théâtrale dans nos campagnes.

La Présidente
Françoise PASSICOS



Dryadalis
Compagnie

MARGOT PLANQUE

ETIENNE FRADAY

LAURIE CALHIOL

HUGO TCHEKEMIAN

RACHEL DAUCHY

LE FACTEUR

UNE COMÉDIE
ÉCRITE ET MISE EN SCÈNE
PAR **ETIENNE FRADAY**



« HUMOUR ET DRAME
MÊLÉS À LA PERFECTION »
LA DL

« PROVOQUE L'HILARITÉ
SUR FOND DE GRAVITÉ »
LE PETIT JOURNAL

ENTRÉE AU CHAPEAU

RÉSERVATIONS :

06.70.35.91.94

reservations.dryadalis@gmail.com

LE **31 OCTOBRE 2023**
20H00

SAINT-LANNE

(SALLE DES FÊTES)

Organisé par la Cie For Rêveurs